



A Montbéliard, le 11 novembre 2009

Le Président de la Ligue
De Franche-Comté des échecs
Monsieur Olivier MINAUD
13, rue de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER.
☎ 03.81.50.46.13

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA LIGUE DE FRANCHE-COMTE
DU 26 SEPTEMBRE 2009 A BESANCON.

Présent avec droit de vote :

Olivier Minaud pour le club de L'Echiquier Lédonien, Daniel Blardonne de la TPG Besançon, Charles Gibilini du Club du Pion-Tisallien Echecs, Dominique Nedey de L'Echiquier de l'Etoile de Pouilley les Vignes, Jean-Louis Loux du Roi Blanc Montbéliard, François Constantin de l'Echiquier Vésulien, Jacques Aldéa du cercle d'Echecs de Danjoutin.

Absent ayant donné pouvoir :

Sylvain Arnal du cercle d'Echecs du Jura Dolois, Sylvain Bailly du Cavalier Bayard.

Présent sans droit de vote :

Christophe Boitrand, Bernard Pellaton, Gaëlle Lamotte, Jean François Corsini, Jacques Roussey, Peter Richard, Peter Corfield ; tous membres du Comité Directeur.
Anne Muller du comité directeur de la FFE, et Jean Claude Moingt président de la FFE.

Ouverture de séance à 15 heures 30.

M. MINAUD souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et à Monsieur Jean-claude MOINGT Président de la FFE.

Clubs présents et représentés.

Les clubs présents ou représentés ont été comptabilisés. Le décompte des voix est fait en fonction du nombre de licenciés (A et B) au 31 août 2009.

- T.P.G. Besançon	: 7 voix	- Danjoutin	: 2 voix
- Lons le Saunier	: 5 voix	- R.B. Montbéliard	: 2 voix
- Jura Dolois	: 4 voix	- Pontarlier	: 2 voix
- Saint-Claude	: 3 voix	- Pouilley les Vignes	: 1 voix
- Vesoul	: 2 voix		

Pouvoirs : M. Olivier MINAUD a pouvoir pour représenter les clubs de Saint-Claude et du Jura Dolois.

Clubs absents: Luxeuil, Champagnole, Lavancia, Club Echecs Besançon, Ecole Pontissalienne, Belfort, Académie échiquienne de Belfort.

Soit un total de 28 voix sur 43.

Présentation du Rapport moral.

Les effectifs au 31 août 2009 étaient de 502 licences A et de 793 licences B soit un total de 1295 licenciés.

Les effectifs au 31 août 2008 étaient de 467 licences A et de 861 licences B soit un total de 1328 licenciés.

Nombre de licenciés par département :

JURA : 550

DOUBS : 521

TERRITOIRE DE BELFORT : 185

HAUTE SAÔNE : 39

Compétitions :

- Le championnat de Franche-comté des jeunes a été organisé par le club de Belfort le 14 et 15 février 2009. Il y avait 105 participants. Les conditions de jeu et l'organisation étaient excellentes.
- La coupe de Franche Comté par équipes de 4 a été remportée par le club de Dole qui a battu Pontarlier en finale.
- Le championnat de Franche-Comté « Rapide » féminin a été organisé par Danjoutin le 21 février 2009. C'est Léa CECHETTO de Belfort qui a remporté le tournoi. Il y avait 15 participantes.

Cette année les championnats de Franche-Comté de parties rapides et de blitz **se sont** faits sur plusieurs tournois.

Le champion de Franche-Comté de parties rapides est Aliaksei Charnushevich du club de TPG Besançon.

La championne de Franche-Comté de parties rapides est Céline Richard du club de Danjoutin

Le champion de Franche-Comté de parties blitz est Alain Sermier du club de TPG Besançon.

La championne de Franche-Comté de parties rapides est Emily Minaud du club de l'Echiquier Lédonien.

Aliaksei Charnushevich du club de TPG Besançon termine 2^{ième} du National B au Championnat de France. Il jouera le National aux prochains championnats de France à Belfort.

Compétitions par équipes :

- **Nationale 1** : Les clubs de TPG Besançon et Belfort, terminant respectivement 5^{ième} et 8^{ième} se maintiennent dans cette division.
- **Nationale 2** : Le club de TPG 2 termine 11^{ième} de son groupe et est relégué en N3.
- **Nationale 3** : Les clubs de TPG 3 et Jura Dolois terminant respectivement 2^{ième} et 6^{ième} de leurs groupes se maintiennent dans cette division. Le club de Lons le Saunier terminant 9^{ième} est relégué N4.
- **Nationale 4** : Le club de Montbéliard termine 1^{er} du groupe et monte en N3. Le club du Jura Dolois est relégué en Régionale.
- **Régionale** : Les clubs de Danjoutin et de Saint-Claude terminant respectivement 1^{er} de leur groupe, montent en N4.
- **Nationale 1 féminine** : Le club de TPG Besançon termine 7^{ième} et est relégué en N2 (Ligue).

Résultats scolaires :

Catégorie Ecole : L'école d'Helvétie de Besançon a été en finale Nationale et a terminé 18^{ième}

Catégorie Collège : Le collège de Rosset de Saint Claude, n'a pas participé à la finale, pour cause de voyage scolaire

Catégorie Lycée : le Lycée Jean-Michel de Lons le Saunier a terminé 4^{er} de la finale nationale.

Nationales jeunes :

Nationale 3 : Les équipes de TPG Besançon et Belfort terminant respectivement 3^{ième} et 4^{ième} se maintiennent dans cette division.

Nationale 4 : L'équipe de Lons le Saunier termine première. Suite au refus de montée de cette équipe, c'est Danjoutin, terminant 2^{ième}, qui accède à la N3.

Arbitrage :

Nous avons 30 arbitres actifs (2AF2, 10AF3, 15AF4 et 2 jeunes) et 3 arbitres non actifs dans notre ligue. Une formation continue a été faite le 10 janvier 2009 à Besançon par Claire PERNOUD.

Une formation Continue aura lieu à Belfort le 7 novembre 2009.

Stages :

Un stage d'arbitre jeune est organisé à Lons le Saunier le 27 et 28 février 2010.

Un stage d'arbitre AF3 est organisé à Lons le Saunier le 7 et 8 mars 2010.

Un stage d'arbitre AF4 est prévu à Dole. La date n'est pas encore déterminée.

Divers :

Monsieur MOINGT, Président de la FFE annonce qu'un financement de 400€ est prévu pour l'organisation d'une formation de dirigeants.

Le rapport moral est soumis au vote :

Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Pour : 28 voix

Le rapport moral est adopté.

Présentation du Rapport Financier.

Le rapport financier a été présenté suivant le Bilan distribué lors de cette assemblée.

Cette année la ligue enregistre un excédent de 2016,79€.

Le rapport financier est soumis au vote :

Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Pour : 28 voix

Le rapport financier est adopté.

Renouvellement de membres du comité directeur.

Le trésorier, M. Bernard PELLATON est démissionnaire de son poste et du comité directeur.

M. Gilbert ALLAMAND est démissionnaire du comité directeur.

M. Thierry VERNIER de TPG Besançon et M. Sylvain BAILLY de Saint Claude sont candidats pour entrer au comité directeur

Vote à l'unanimité de l'assemblée pour l'intégration des 2 nouveaux membres au comité directeur.

Suspension de séance d'une demi heure de l'Assemblée générale pour permettre la réunion du Comité Directeur

Reprise de l'assemblée générale.

Modification de la cadence de jeu.

Sur imposition de la FIDE, la cadence de jeu pour les compétitions des interclubs du Top16 à la Nationale 3 sera de : 1h30mn + 30s /coup pour 40 coups + 30mn+30s/coup.

Proposition de jouer à la nouvelle cadence en N4 et en Régionale.

Après un long débat sur l'opportunité de modifier les cadence de jeu au niveau des compétition par équipes de la Ligue (NIV et régionale), après avoir écouté les arguments des uns et des autres, un vote est organisé.

Vote :

Contre : 2 voix Abstention : 2 voix Pour : 24 voix

La cadence de jeu en N4 et en Régionale sera donc de :
1h30mn + 30s /coup pour 40 coups + 30mn+30s/coup.

Il est précisé que cette cadence est valable pour la saison 2009/2010, suite à cette expérience nous reconduirons ou pas pour la saison 2010/2011 cette cadence.

Modification de la date du bilan financier.

Demande du trésorier pour que le bilan financier soit fait en année civile et non plus en année sportive.

Vote :

Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Pour : 28 voix

Le bilan financier de la ligue sera arrêté à la fin de chaque année civile.

Le prochain bilan financier celui débutera au 1 septembre 2009 pour terminer au 31 décembre 2010.

Adhésion au CROS.

Demande du Président pour l'adhésion de la ligue au CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) pour une somme d'environ 110€ par an.

Vote :

Contre : 0 voix Abstention : 5 voix Pour : 23 voix

Saison 2009-2010.

Cette saison, suite à la refonte des groupes de N3 pour la prochaine saison, il y aura 2 équipes de N4 qui accéderont à la N3 et 3 équipes de Régionale qui accéderont à la N4.

En Régionale, il y aura un groupe de 7 équipes (les 2 premiers monteront en N4) et un groupe de 4 équipes avec matchs aller retour (le premier montera en N4).

Pour la N2 féminine, il y a la possibilité de faire une entente entre clubs. La demande d'entente ainsi que l'inscription d'une doit être faite avant le 1^{er} décembre 2009.

Cotisation des clubs pour la participation aux championnats interclubs de la ligue : 15€ par équipe engagée. Règlement à envoyer au trésorier M. Thierry VERNIER, 2 place Henry GAULARD 39700 DAMPIERRE.

Nationale 4 jeunes :

Actuellement, seules 2 équipes sont inscrites : Lons le Saunier et TPG Besançon.

Coupe de Franche-Comté par équipes :

Les équipes inscrites sont : Vesoul, Pontarlier, Danjoutin, Montbéliard.

Date limite d'inscription le 1^{er} décembre 2009.

Attribution des compétitions ligue:

Championnat de Franche-Comté des jeunes : Pontarlier le 6 et 7 février 2010.

Championnat de Franche-Comté rapide féminin : Vesoul.

Championnat de Franche-Comté individuel cadence FIDE: TPG Besançon.

Coupe 2000 phase régionale : Danjoutin.

Championnats de Franche-Comté blitz et rapide :

Proposition de faire une formule « Grand prix » pour ces 2 championnats. Formule aménagée par rapport à celle de la saison écoulée.

Pas de prix en espèces au vainqueur.

100€ de subvention pour le club organisant un championnat rapide.

50€ de subvention pour le club organisant un championnat blitz.

70% des sommes sont à reverser en prix.

Organisation d'un championnat rapide et blitz maximum par club.

Vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 24 voix

La formule « Grand prix » est adoptée.

Le règlement des ces 2 compétitions est sur le site de la ligue.

Précisions sur le fonctionnement financier de la Ligue :

Il est demandé à tous les clubs bénéficiant d'une subvention de la Ligue d'envoyer un compte rendu sportif et un bilan financier au trésorier. Faute de ce document la subvention ne sera pas versée.

De plus chaque remboursement ou versement de la Ligue envers un club, comité ou particulier, s'effectuera après signature d'un reçu financier.

En effet la Ligue recevant de l'argent des services de l'Etat, nous devons être en mesure de présenter un justificatif de l'emploi de l'argent public.

Après avoir remercié les participants, le président clôt la séance à 18h.

Le président
O. MINAUD

Le secrétaire
J.L. LOUX